

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Hergot, 22 décembre 1883

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (23)

Collation 1 p. (462v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Hergot, 22 décembre 1883, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 13/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/51411>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [22 décembre 1883](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Hergot](#)

Lieu de destination 58, Boulevard de la Tour-Maubourg, Paris

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin annonce à Hergot qu'il peut venir au Familistère au début de l'année et il l'avertit que sa venue n'engage pas la Société du Familistère à lui confier définitivement la fonction pour laquelle il va faire un essai.

Support

- La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.
- La signature n'est pas copiée.

Mots-clés

[Emploi](#)

Personnes citées [Société du Familistère de Guise - Association coopérative du capital et du travail](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Le vendredi 17 juillet

Bien me s'agit de ce
que vous nous ayez
commencé au commencement de l'année
comme nous le proposiez.

Mais il faut que il
soit bien entendu que
j'aille que soit la situa-
tion que vous me proposez
laisser à l'abandon. Ainsi, cela
ne peut entraîner une
responsabilité personnelle
l'association que je
dirige, sinon de vous
empêter les agacements

que je vous ai faites,
pendant le temps que
nous sommes à Guise,
pour le cas où je ne
pourrais vous confier
définitivement la fonction
qui fait l'objet de nos
pourparlers.

Mon plus grand désir
du reste, est que nous
ayez la capacité souillée
pour la tenir.

Veuillez agréer,
Monsieur, mes civilités